

8. APRÈS INTERVENTION

Vous effectuerez un passage en Salle de Réveil, puis vous serez reconduit(e) dans le service où l’infirmier(ère) assurera votre surveillance post-opératoire. Vous aurez droit à une collation avant votre sortie. **En cas de nécessité de soins et pour votre sécurité, le médecin peut décider de vous garder en hospitalisation une nuit.**

9. AVANT MON DÉPART, L’INFIRMIÈRE ME REMET

- Les consignes post opératoires
- Les prescriptions et ordonnances de sortie
- Un rendez vous de consultation post opératoire
- Mes documents médicaux (arrêt de travail, bulletin de sitation...)
- Un questionnaire de satisfaction à remplir et à remttre.

Les bons de transports ne sont pas systématiques
Prévoyez votre retour à domicile avec un proche ou un accompagnant (majeur et valide).

10. À MON DOMICILE, JE M’ENGAGE À

- Ne pas rester seul(e) durant les heures qui suivent la sortie et la nuit suivante
- Ne pas conduire jusqu’au lendemain
- Boire et manger léger après l’intervention
- M’abstenir de boissons alcoolisées et de somnifères
- Prendre mes médicaments contre la douleur
- Avoir un téléphone à portée de main en cas d’urgence
- Ne pas absorber de médicament autre que ceux prescrits par le chirurgien ou le médecin traitant
- Ne pas prendre de décision importante et ne pas utiliser d’appareil potentiellement dangereux (votre vigilance peut être altérée sans que vous ne vous en rendiez compte).

Dans les 24 à 72 heures de votre hospitalisation :
En fonction de votre intervention, vous serez appelé par un(e) infirmier(ère) du service afin d’évaluer votre état de santé et répondre à vos questions.

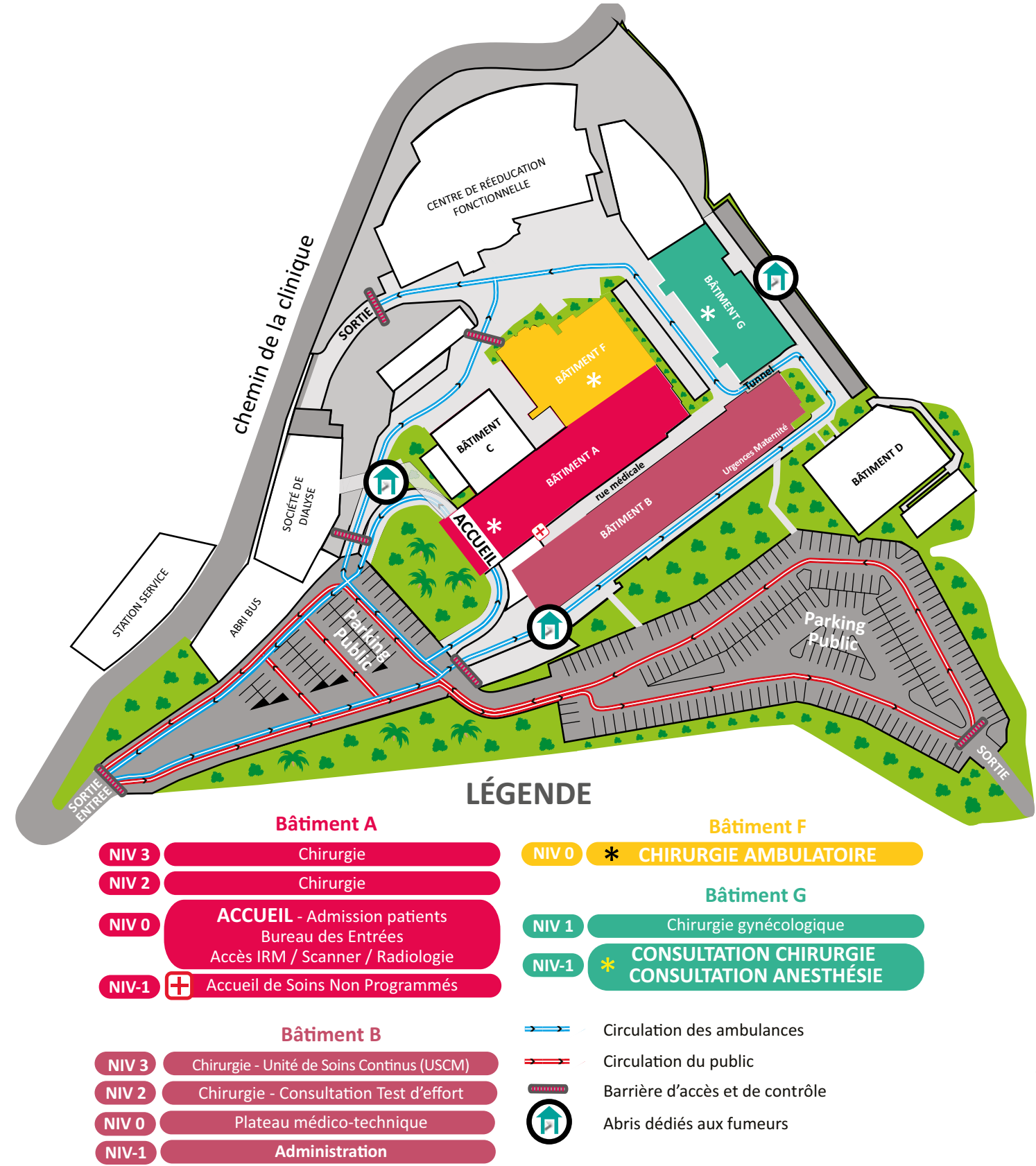
Pour toutes vos questions
(Demandez le médecin anesthésiste de garde pour des questions d'ordre médical)

Du lundi au vendredi de 7h à 17h :
Appelez le Service de l’Unité de Chirurgie Ambulatoire
0262 48 21 43 / 0262 48 64 54

Les week-ends et jours fériés :
Appelez le standard
0262 48 20 00

En cas d’urgence appelez le 15

PLAN D’ACCÈS



Pour vous rendre en chirurgie ambulatoire, vous devez vous rendre dans le hall central (ACCUEIL)
L’unité de chirurgie ambulatoire se situe au niveau 0
Parking visiteur payant.

MON PASSEPORT
DE CHIRURGIE
AMBULATOIRE

Ce passeport contient les documents nécessaires à chaque étape administrative et médicale de votre prise en charge ou celle de votre proche. C’est pourquoi il faut le conserver et le présenter à chaque rendez-vous.



Nom _____

Nom de naissance _____

1er prénom _____

Date de naissance _____

Numéro de téléphone _____

Nom du chirurgien _____

Numéro de téléphone _____

Date de rendez vous _____

TOUS LES DOCUMENTS DE CETTE POCHETTE DOIVENT ÊTRE LUS, REMPLIS, ET APPORTÉS À CHAQUE RENDEZ-VOUS

Clinique Sainte-Clotilde

127 route du bois de nêfles - 97492 Sainte Clotilde Cedex
Tel : **0262 48 20 20** - Fax : 0262 48 23 67
Mail : csc@clinifutur.net
www.clinifutur.net | **f in** **o**

GROUP
DE
SANTÉ
CLINI
FUTUR

Clinique Sainte-Clotilde

POUR LES CAS PARTICULIERS

PATIENTS INCAPABLES MAJEURS (SOUS TUTELLE)	PATIENTS MINEURS
Présence OBLIGATOIRE d'un des représentants légaux à toutes les étapes Remplir et ramener l'autorisation d'opérer Carte d'identité du représentant légal avec : Copie du jugement de tutelle, curatelle ou sauvegarde du Justice	Papiers d'identité à apporter : Livret de famille Si divorce : copie du jugement de divorce

Vous pourrez être orienté vers le dispositif de la PASS (Permanence d'Accès Aux Soins de Santé)
Votre demande est à adresser par mail: pass.csc@clinifutur.net

